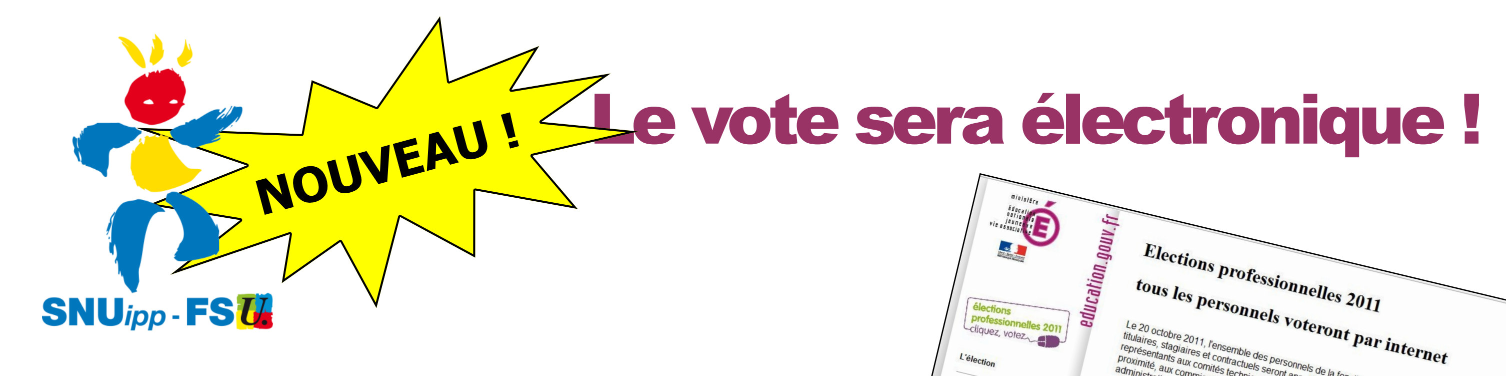


Le vote sera électronique !

Fini le bulletin de vote glissé dans l'enveloppe, le ministère a décidé que le vote s'effectuera par Internet. Cela entraine de nouvelles modalités.

MODE D'EMPLOI

1 -vérifiez que vous êtes inscrit sur les listes électorales

Les listes doivent être affichées sur les lieux de travail et sont visibles sur le portail élections sur le site du ministère à partir du 20 septembre. Vérifiez que vous êtes bien sur les listes des différents scrutins (Comité Technique Académique et suivant votre situation CAPD, CAPN, CCP).

2 - identifiant et mot de passe : le droit de voter !

Vous allez être destinataire d'un identifiant à partir du 14 septembre. Si vous êtes affecté dans une école, un établissement ou un service, il vous sera remis sous pli cacheté contre émargement. Sinon, il vous sera adressé à votre adresse personnelle. Il sera également possible, en cas de non réception ou de perte, de s'en procurer un sur le portail élections du ministère jusqu'au 12 octobre à 8h.
Avec cet identifiant, votre NUMEN et votre n° de département de naissance figurant sur votre n° de sécurité sociale, vous pourrez à tout moment récupérer votre mot de passe sur le portail élections du ministère.
Cet identifiant et ce mot de passe sont indispensables pour pouvoir voter.

3 - votez !

Muni de votre identifiant et de votre mot de passe, connectez vous sur le portail élection à l'adresse

http://www.education.gouv.fr/electionspro2011

- Identifiez-vous
- Choisissez le scrutin (Nom : comité technique ministériel — Voter)
- Cochez la liste FSU ◉ F.S.U. ou SNUipp pour les CAP
- Validez votre choix en cliquant VOTER (Voter)
- Vérifiez que vous avez bien choisi la liste FSU
- Confirmez votre choix (Validez votre choix)
- Vous disposez ensuite de votre reçu, preuve que votre vote a été pris en compte.

ATTENTION !
si vous n'avez pas le reçu, il faut voter à nouveau.

- Ensuite, effectuez les votes aux autres scrutins (Comité Technique Académique et suivant votre situation CAPD, CAPN, CCP)

Dès maintenant, découvrez la présentation des modalités de vote et testez la configuration de votre ordinateur sur le portail des élections http://www.education.gouv.fr/electionspro2011

Plus d'informations et présentation détaillée sur le site du SNUipp- FSU

www.snuipp.fr